

## François Gérard

by La Tribune - mardi, février 12, 2008

<https://www.correspondances.fr/francois-gerard/>

### « Les contreparties aux 40 heures ne sont pas que financières »

**Fin 2007, les 1.400 salariés de l'usine de pneus du groupe Continental à Sarreguemines (Moselle) ont voté à 75 %, par référendum, en faveur du retour aux 40 heures de travail par semaine. Quels arguments avez-vous fait valoir ?**

Nous avons articulé notre communication sur le thème d'un accord donnant-gagnant. Dans un premier temps, nous avons réalisé un DVD expliquant la nécessité de gagner en compétitivité dans un contexte de concurrence acharnée et d'augmentation du prix des matières premières. Le document rappelait aussi que Sarreguemines restait la dernière usine du groupe à ne pas travailler 40 heures. Or, le site a réalisé 7 millions d'euros d'investissements et créé 392 emplois au cours des cinq dernières années. Chaque salarié a reçu ce DVD à son domicile. Mon directeur des ressources humaines et moi-même avons relayé ce message au cours de réunions ouvertes à l'ensemble du personnel.

### Quelles mesures compensatoires avez-vous accordées ?

Les contreparties aux 40 heures n'ont pas été uniquement financières. Les opérateurs percevront une augmentation annuelle de salaire comprise entre 5 et 6 % . Mais nous nous sommes également engagés à recruter 60 salariés en CDI. Nous avons accordé des mesures spécifiques aux salariés âgés de plus de 55 ans, qui passeront aux 40 heures sur la base du volontariat et obtiendront une journée de congé supplémentaire. Les négociations ont aussi permis d'ouvrir le débat de la pénibilité. Une partie de l'investissement prévu porte sur l'amélioration des conditions de travail et nous avons accepté la présence de deux représentants du personnel supplémentaires au CHSTC pour veiller à l'application de ces mesures.

### L'exemple de Continental vous paraît-il transposable ?

Oui, si les conditions sont analogues. La démarche ne présente un intérêt économique que si les négociations englobent une modération salariale globale, que nous avons obtenue. Par ailleurs, l'augmentation du temps de travail constituait la seule possibilité d'augmenter la durée d'activité du site de sept jours par an. Les salariés sont postés en 3x8, et il n'est pas possible d'embaucher des salariés pour une durée annuelle de sept jours.